

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

COMMISSION DE HAUTE COUTURE

PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Maison Verrier Couture

24 Avenue Montaigne, Paris, Île-de-
France 75008, FrancePARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Isabeau Duval

9 Rue de la Faisanderie, 75116
Paris, France

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange
d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous
pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0142

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

24 juillet 2026

ÉMIS LE

20 juillet 2026

DROIT APPLICABLE

République française

Maison Verrier Couture SARL

Confidentiel — préparé pour Isabeau Duval. Ne pas diffuser au-delà des
parties nommées.

EN BREF

+

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0142

+

POUR SIGNATURE

N° DE CONTRAT	PARTIES	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DURÉE
NDA-2026-0142	Maison Verrier Couture et Isabeau Duval	24 juillet 2026	12 mois
DROIT APPLICABLE	STATUT		
République française	Pour signature		

EN BREF

La structure de cet accord



Deux

Maison Verrier Couture et Isabeau Duval





01

Objet et contexte

Isabeau Duval a une première à Cannes au calendrier et aucune robe. La robe doit être lisible sur un tapis rouge bordé de photographes, tenir toute une soirée de mouvement, et habiller un corps qui terminera encore des reshoots deux semaines avant la date — ce qui signifie que le patronage, les essayages et la broderie main doivent tous se dérouler face à une échéance de soirée de première qui ne peut pas bouger.

Préambule

Isabeau Duval a été confirmée sur le tapis rouge de la prochaine première cannoise de son film, et aucune robe n'existe encore pour cette apparition. La commande porte sur une pièce unique sur mesure, entièrement réalisée à la main — drapée, ajustée et brodée en atelier plutôt qu'adaptée à partir d'un échantillon existant — selon un calendrier resserré dicté par une date de première qui ne bougera pas.

Maison Verrier propose un processus couture de neuf semaines débutant par le croquis et la toile, se poursuivant par trois essayages programmés en fonction du calendrier de tournage de Madame Duval, et s'achevant par les finitions brodées à la main et un dernier essayage la semaine de la première. Les sections suivantes détaillent l'approche, les livrables, le calendrier et l'investissement.



PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Maison Verrier Couture

MAISON VERRIER COUTURE
SARL · TVA FR40812345678

24 Avenue Montaigne, Paris, Île-de-
France 75008, France

atelier@maisonverrier.com · +33 1 42
55 0119 · maisonverrier.com



PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Isabeau Duval

ISABEAU DUVAL — CLIENTE
PRIVÉE (REPRÉSENTÉE PAR
SOREL STYLE HOUSE)

9 Rue de la Faisanderie, 75116
Paris, France

margaux@sorelstyle.paris · +33 6 12 88
04 47



Conditions de l'accord

N° 01

I. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les tarifs, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Maison Verrier Couture et Isabeau Duval sont en discussions concernant l'objet visé.



N° 02 2. Obligations de la partie destinataire

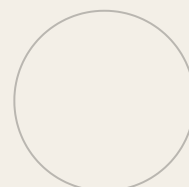
La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

N° 03 3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.



N° 04 4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

N° 05 5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

N° 06 6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

République française

JURIDICTION

Paris, France

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR MAISON VERRIER
COUTURE

Maison Verrier Couture
SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date



POUR ISABEAU DUVAL

Margaux Sorel

STYLISTE ET PRODUCTRICE
DE GARDE-ROBE, POUR LE
COMPTE D'ISABEAU DUVAL

Date



Maison Verrier Couture — Service juridique

24 Avenue Montaigne, Paris, Île-de-France
75008, France

atelier@maisonverrier.com · +33 1 42 55 0119

· maisonverrier.com

Maison Verrier Couture SARL · TVA FR40812345678

